

Compte rendu

CSAL emplois du 17 janvier 2024



Suite aux modifications du format des instances paritaires, la Commission Sociale Administrative locale (CSAL) remplace le Comité technique local (CTL)

Note de la CFTC : cette instance fait suite au CSAL emplois du 10 janvier dernier, qui avait été unanimement boycotté par les OS en guise de protestation sur la stratégie de recrutement, d'affectation des emplois et de rémunération de la direction générale.

Indépendamment des annonces du Président de la République sur le mode de rémunération des fonctionnaires, des négociations entre les OS et la direction générale sont toujours en cours pour obtenir des augmentations générales des traitements de l'ensemble des agents de la DGFIP. **Votre soutien est indispensable** pour que les OS puissent porter la voix et les revendications salariales des agents auprès de la Direction générale.

Déclarations liminaires

En liminaire, les OS évoquent la question des rémunérations, des suppressions d'emplois, d'attractivité et du rapport au travail des agents dans l'administration.

En réponse, le DISI botte à nouveau en touche sur les rémunérations en estimant qu'elles ne relèvent pas de son périmètre, et ce malgré l'insistance des OS qui estiment au contraire qu'il est placé au mieux pour remonter les difficultés de recrutement locales liées aux conditions de rémunération peu attractives pour les informaticiens de la DGFIP

Le DISI estime nécessaire de poursuivre les efforts de communication pour faire connaître au plus grand nombre les métiers de l'informatique à la DGFIP et pousser à l'inscription aux concours.

Note de la CFTC : il est paradoxal de constater que la hiérarchie considère toujours avec autant de légèreté les sujets de rémunération des agents... titulaires. L'augmentation du nombre de contractuels a su prouver qu'elle sait pourtant être vigilante sur ces sujets au moment opportun, et qu'elle sait mettre les moyens quand elle le souhaite !

Augmentation du nombre d'emplois à la DGFIP

L'objet principal du CSAL est de présenter le solde de création/destruction d'emplois à la DGFIP, qui est positif pour la première année depuis sa création.

Les OS soulignent la duplicité des chiffres présentés, dont le solde n'est positif que par un concours de circonstances. Le projet de loi de finances 2024 prévoit en effet la suppression de 200 emplois pour la seule DGFIP ! Des transferts d'emplois (et donc de missions) depuis d'autres ministères masquent le déficit global : 348 ETP auraient dû être récupérés par la DGFIP, au final seuls 148 ETP le sont réellement.

Note de la CFTC : malgré l'insistance des OS sur l'adoption d'une stratégie globale visant à anticiper les départs en retraite massifs des années à venir, on constate que les chiffres sont toujours très loin d'être à la hauteur. Le nombre de burn-out et autres maladies professionnelles augmentent dans tous les services et la charge de travail est en augmentation permanente. Il est difficile de croire que les transferts de missions inter-administrations puissent se faire correctement lorsqu'ils s'accompagnent de suppressions d'emplois

Distribution des emplois

Sur la DISI GE, on constate un grand nombre transferts et transformations de postes entre ESI. Les OS soulignent le caractère incompréhensible, voire ubuesque des évolutions et transferts des postes informatiques d'un site à l'autre.

La direction est à nouveau interpellée sur l'absence de visibilité claire quant aux postes ouverts pour les agents qui souhaitent demander une mutation correspondant à leur qualification

De façon générale, la DISI poursuit sa stratégie de « repyramidage » des emplois informatiques : les cadres C et B disparaissent au profit de cadres A .

Les OS demandent une nouvelle fois à la DISI de travailler à faciliter les mutations des PAU, contraints par la disponibilité des postes. Il est regrettable que des agents se retrouvent à devoir organiser leur déménagement en plein année scolaire du fait de l'inertie administrative

Avec la suppression continue des emplois B et C, les OS s'interrogent de la capacité des différents sites à accueillir des nouveaux agents.

Note de la CFTC : l'absence d'anticipation et la gestion « en flux tendu » des emplois est catastrophique pour la passation des connaissances et la récupération de nouvelles missions. On ne peut que déplorer l'absence de volonté de la DISI de positionner des agents en surnombre temporaire sur des sites dont les départs en retraite ou l'arrivée de missions est largement prévisible. Ce sans compter les agents en situation de maladie longue durée, dont le remplacement n'est pris en compte que trop tardivement

Le contexte actuel de difficulté de pourvoir les postes ouverts rend par ailleurs incompréhensible la vision purement comptable et mathématique des emplois en informatique

Perspectives et visibilité sur les emplois à la DISI GE

La DISI s'engage à publier trimestriellement le TAGERFIP afin de faciliter le suivi des emplois et d'améliorer la visibilité des agents qui souhaiteraient y obtenir leur mutation.

L'équipe locale de la CFTC reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

